



Présidente : *Hélène LORTIE*  
Secrétaire : *Guy DELECRAY*  
Trésorière : *Françoise ROUSSEL*

Siège social : c/o Martine BOUSSEL 26 av Joffre 94100 St MAUR des fossés

*Bulletin mai-juin 2023, prairial An CCXXXI.*

*Edito*

## **Sommaire :**

\*Edito

**\*Page 2**

Le Sénat vote contre la  
Réhabilitation

**\*Page 3**

Le SNU

**\*Page 4**

Retour du Chevalier de la  
barre au pied du Sacré Cœur,  
7 avril

**\*Page 5 & 6**

ADMD & LP

**\*Page 7**

La chorale de Nogent

**\*Page 8**

Chorale (suite) Brèves.

**\*Page 9**

En mémoire de Jean-Claude  
L. – note de lecture.

**\*Page 10**

Adresses utiles.



**Le 1er mai 2023, Dominique Goussot, vice-président de la Libre Pensée a pris la parole devant le Mur des Fédérés au Père Lachaise, avec l'URIF FO, URIF CGT et l'URIF FSU et devant un public nombreux.**

### **Extraits :**

« Citoyennes,  
citoyens,  
chers  
camarades,  
chers amis,

faisons de ce Premier-mai à la fois un moment de souvenir de la Semaine sanglante et des ouvriers américains de l'usine McCormick de Haymarket Square à Chicago, victimes en 1886 de la répression patronale parce qu'ils revendiquaient la journée de huit heures, ainsi qu'une journée de grèves et de manifestations de manière à poursuivre inlassablement le combat pour l'émancipation des travailleurs et de la société dans son ensemble, en un temps où le capital et les politiciens qui le servent entendent faire tourner la roue de l'Histoire à l'envers. Cette année, en France, cette journée prend un lustre particulier à la suite des trois mois de combat pour demander le retrait puis maintenant l'abrogation de la loi repoussant de 62 à 64 ans

En cette cent-trente-troisième édition de la journée internationale des travailleurs, instituée en 1890 par la Deuxième internationale qu'avait fondée l'année précédente à Paris Friedrich Engels pour marquer la reconstitution du mouvement ouvrier après l'écrasement de la Commune de Paris en 1871 et la disparition de l'Association internationale des travailleurs en 1876, je vous apporte le salut fraternel de la Fédération nationale de la Libre Pensée (FNLP). Comme tous nos prédécesseurs depuis 1890,

l'âge légal de départ à la retraite. (...) Le problème central est celui de la politique de l'offre qui se traduit, pour le capital, par des milliards d'exonération de cotisations. La compensation par l'État de ces exonérations, combinée avec des baisses massives d'impôt sur la production, alimente le déficit du budget de l'État et la spirale de la dette publique. Sur le plan politique, l'épisode actuel d'intense lutte de classes met en évidence l'épuisement des institutions bonapartistes de la Cinquième République. Le gouvernement minoritaire ne tient que par la répression sans bornes et l'utilisation de toutes les dispositions antidémocratiques de la Constitution du 4 octobre 1958 : limitation du débat parlementaire, vote bloqué, adoption sans vote d'un texte. L'heure est venue de se débarrasser « totalement de la hiérarchie politique » et de remplacer « les maîtres hautains

<https://www.fnlp.fr/2023/05/10/ils-soutiennent-la-libre-pensee-contre-les-attaques-de-l'extreme-droite-et-de-la-reaction-clericale/>

du peuple par des serviteurs toujours révocables », comme l'écrit Marx. L'heure est venue de préparer l'élection d'une assemblée constituante. L'heure est venue, plus prosaïquement, de rejoindre les puissantes manifestations unitaires qui vont se dérouler aujourd'hui, de signer l'appel de la FNLP contre les violences policières d'État et de soutenir celle-ci face aux intimidations de l'extrême droite et des catholiques ultras. »

**La Libre Pensée du 94** a fait passer l'appel de la FNLP à un certain nombre d'associations (LDH, l'Arac, l'Union Pacifiste, l'Union Rationaliste, Femmes Solidaires), de syndicats (CGT, FO, Snuipp, Snuép-Fsu), des partis politiques (LFI, EELV) et à tous nos sympathisants. Nous attendons leurs réponses.

**La Libre Pensée du 94 participe en Juin à de nombreuses fêtes. C'est l'occasion d'échanger avec nous, de nous soutenir ou d'adhérer.**

- FONTENAY sous BOIS : Samedi 10 et Dimanche 11 juin.
- IVRY sur SEINE : Samedi 17 juin et dimanche 18 juin.
- CHEVILLY-LA-RUE : Samedi 1 juillet

Notre AG préparatoire au Congrès national (à Paris le 22/23/24/25 août) de la Libre Pensée se tiendra le :

**Vendredi 30 juin à 17h au siège de la FNLP rue des Fossés-St Jacques Paris**

*La Libre Pensée est utile. La Libre Pensée est indispensable à la démocratie.*

**Hélène Lortie. Présidente de la LP 94**

**Fusillés pour l'exemple**

**COMMUNIQUÉ de la LP 94**

**Le 2 février 2023, le Sénat débattait et votait sur la proposition de loi de Réhabilitation les Fusillés pour l'exemple de la Première Guerre mondiale.**

Par une combine procédurale, la majorité *Les Républicains*, avec le soutien visible et encombrant de la

Macronie, a imposé le scrutin public qui interdit aux Sénatrices et Sénateurs de voter librement en conscience. Ce sont, dans cette procédure, les Groupes parlementaires qui décident du scrutin ! Il s'est donc trouvé une majorité pour voter contre la réhabilitation des Fusillés pour l'exemple.

Pour notre département, sur 6 sénateurs :

**Daniel Breuiller (EELV), Laurence Cohen (PCF) et Pascal Savoldelli (PCF) ont voté pour.**

Nous les en remercions vivement.

**Christian Cambon (LR), Laurent Lafon (UC) et Catherine Procaccia (LR) ont voté contre.**

**Honte à ceux qui ont lié leur sort aux Généraux fusillés de 639 soldats, sous-officiers, officiers !**

Vous trouverez ci-dessous :

- le lien avec le site de la Fédération Nationale

[Fusillés pour l'exemple au Sénat : Quand la Droite se couche devant le macronisme ! – FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE \(fnlp.fr\)](#)

- le lien avec un communiqué du rapporteur de la loi, le député LFI Bastien Lachaud « *Ils ne pourront jamais tuer leur mémoire* »

<https://bastienlachaud.fr/2023/02/02/rehabilitation-des-fusilles-pour-lexemple-de-la-premiere-guerre-mondiale-le-combat-continue/>

Vous pouvez également prendre connaissance du début de la discussion au Sénat :

[http://www.senat.fr/cra/s20230202/s20230202\\_3.html#par\\_265](http://www.senat.fr/cra/s20230202/s20230202_3.html#par_265)

Et la suite ici : [http://www.senat.fr/cra/s20230202/s20230202\\_6.html#par\\_296](http://www.senat.fr/cra/s20230202/s20230202_6.html#par_296)

**Nous ne lâcherons pas.**

***Le bureau de la Libre Pensée 94, le 10 février 2023***

**SNU**

Le service militaire obligatoire a disparu en 2002. Depuis 20 ans, la jeunesse n'a pas à regretter de ne plus être soumise à une discipline indiscutée et inflexible. Mais ce grand vide laissé ne plaît pas à tout le monde ! Comme l'écrit, le Président de la Libre Pensée,



Jean-Sébastien PIERRE, embrigader la jeunesse, la faire marcher au pas, lui inculquer des valeurs d'obéissance aveugle, lui enseigner l'amour de l'abstraction qu'est « La patrie » – *On croit mourir pour la Patrie, on meurt pour les industriels*, disait Anatole France, c'était quand même quelque chose.

Il fallait remplacer les hurlements des adjudants par quelque chose de vaguement plus subtil, ce fut le Service National Universel (SNU).

Seulement la jeunesse, de plus en plus massivement, est dans la rue, contre toutes les injustices dont celle des retraites et l'usage honni de l'article 49-3. L'échéance de l'obligation est dès lors reportée : mars ? avril ? mai ?

Juin ? Nous disons, avec les autres organisations qui composent les collectifs « Anti SNU » et « Pour une alternative au SNU » : « à jamais » !

Ahurissant est la décision de mettre ce SNU sous le contrôle conjoint du ministère de l'Education nationale et de celui des armées. Cela rappelle, en pire, un certain protocole armée-jeunesse édicté en 2016 sous l'égide d'un autre gouvernement, celui de François Hollande qui a propulsé Emmanuel Macron au premier plan de la politique. Les enseignants ne sont pas là pour livrer leurs élèves à l'obligation du salut militaire.

**Dans le Val de Marne : 600 places à pourvoir. Les villes de Créteil, Cachan entre autres en font la promotion ...**

Le *Rapport* du Sénat sur « *Jeunesse et citoyenneté : une culture à réinventer* » était clair. Le but du SNU est : « *dans une logique de contribution à l'esprit de défense, d'informer les jeunes des perspectives de carrière dans les armées et la gendarmerie, et des besoins des forces de réserves, la professionnalisation imposant un effort particulier pour susciter des vocations* ». Bref, un réservoir de recrutement pour l'Armée.

## La Libre Pensée agit sur trois revendications :

- **Abrogation du SNU !**
- **Non à l'obligation du SNU pour les Jeunes**
- **Statut de l'Objection de conscience pour les jeunes qui le désirent en cas d'obligation !**

Hélène Lortie.

**Le Chevalier de La Barre**

Les cloches de Pâques ont sonné joyeusement pour la Libre Pensée.

On retiendra longtemps le week-end des 7 et 8 avril 2023 qui a été incontestablement un grand moment pour la *Libre Pensée* en particulier et pour l'action laïque en général.

Une délégation des Libre Penseurs du Val-de-Marne y était.

Tour à tour, Nicole Aurigny, vice-présidente de la *Libre Pensée*, Jean-François Cocquet de la *Ligue des Droits de l'Homme* d'Abbeville (où il y aussi un monument en hommage au Chevalier de la Barre) et Marianne Feltrin des *Amis de la Commune de Paris* prenaient la parole pour saluer cet événement,

disons-le à proprement parlé HISTORIQUE. Ce fut un grand moment d'émotion partagée.



La *Ligue de l'Enseignement*, qui va accueillir la Statue pour l'exposer de manière permanente à son siège national, saluait le Rassemblement par un message de soutien et de sympathie (voir ci-dessous).

Lors de la *Conférence internationale*, Jean-François Chanet, vice-président de la LDE, concluait son propos très fouillé sur le Chevalier par cette formule : « *Le don de la*

statue par la **Libre Pensée** engage la **Ligue de l'Enseignement** pour la laïcité et pour transmettre à la jeunesse le sens du **Martyre de la liberté de conscience.** »

● **Nous avons enfin et encore jubilé** lors du **Banquet du Vendredi-Malsain** à l'occasion du « *Vendredi-dit-saint* » qui s'est tenu dans la magnifique **Salle des Fêtes** de la **Mairie du XVIII<sup>e</sup>** arrondissement de Paris, à l'initiative de l'**Union des Athées** que nous remercions chaleureusement pour cette **Fraternité** marqué et remarquable et qui sera bénéfique pour l'avenir.

Sous la présidence de **Benoît Schneckenburger**, Secrétaire général adjoint de la **Libre Pensée**, 80 participants firent « *agapes* » chaleureusement. Il fit un discours instructif et quelque peu humoristique pour expliquer les **interdits religieux** de toutes les religions qui oppressent l'Humanité et la conscience humaine.



**Guy D.**

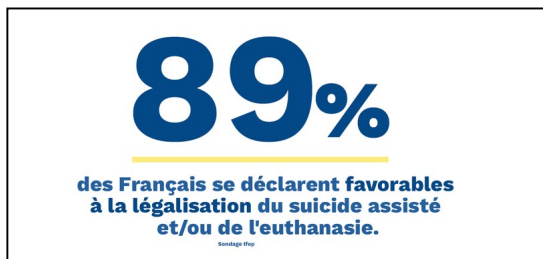
**ADMD 94 – LP 94**

**Fontenay-sous-Bois samedi 13 mai 2023**

**Réunion publique de l'ADMD 94 à laquelle la Libre Pensée 94 était invitée**

Après l'ouverture de la réunion par Jérémy Budzynowski, délégué départemental 94, Jonathan Denis, président de l'ADMD a retracé le combat mené depuis la loi de 1999 d'accès aux soins palliatifs jusqu'à la Convention citoyenne sur la fin de vie qui a remis son rapport à Macron le 3 avril 2023, Convention qui a auditionné Jonathan Denis.

Le résultat est connu : la Convention citoyenne s'est positionnée (75,6 % des votants) en faveur de l'aide active à mourir, comme le souhaite 90% de la population. L'étape qui est devant nous devrait aboutir à un projet de loi soumis à l'Assemblée nationale à l'automne. En prévision, l'ADMD va organiser des assises



le 28 juin 2023 à la Sorbonne destinées à informer la presse et les parlementaires sur son projet de loi. Puis la parole a été donnée à Martine Bousset pour la Libre pensée 94.(voir ci-après son intervention ). Un échange avec la salle a mis en évidence que le tabou de la mort perdure, ce qui ne facilite pas la discussion autour de soi, notamment sur la façon d'aborder avec les siens ,les directives anticipées. Jonathan Denis est revenu sur l'importance de

les rédiger, d'en informer ses proches, son médecin traitant... L'ADMD est là pour conseiller ceux qui souhaitent les rédiger.

Avant de clore la réunion, Jérémy Budzynowski a présenté le programme de l'été : les caravanes de jeunes de l'ADMD se rendront cette année dans les départements privés de soins palliatifs.

Chaque année, elles rencontrent un vif succès et permettent de faire connaître encore plus l'ADMD.

Un accord s'est dégagé sur la nécessité de poursuivre ensemble ce combat pour cette loi de liberté, pour le droit de mourir dans la dignité. Des interrogations demeurent cependant sur la volonté réelle du président Macron et du gouvernement d'y parvenir.

Une réunion constructive qui resserre les liens entre nos deux associations, l'ADMD 94 et la LP 94.

**Guy L. et Martine B.**

**Intervention de Martine Bousset**

Les liens entre nos deux associations sont anciens et puissants. Je me souviens du colloque

organisé par la Libre pensée à la Sorbonne en 1996 (je pense) avec Henri Caillavet, le premier président de l'ADMD, fondée en 1980, comme l'a rappelé Jonathan Denis à l'instant. Depuis c'est un long parcours ensemble. Régulièrement la Libre Pensée invite l'ADMD à ses congrès nationaux et de même nous sommes invités à ses assemblées générales, comme celle de la Rochelle. Je reprendrai l'intervention de notre président national ce jour-là, qui exprime tout à fait notre position :

« Nos liens reposent sur une même vision humaine et laïque : le droit de choisir sa destinée en toute conscience, et le droit imprescriptible de sa fin de vie.

Le droit de mourir dans la dignité est un droit démocratique des plus essentiels. Si nous devons refaire une déclaration des droits de l'Homme et du citoyen à l'instar de nos aînés en 1789 et 1793, il serait indispensable d'y ajouter un article sur cette question.

La problématique de l'IVG nous a ouvert le chemin à parcourir. Il fallait obtenir la dépénalisation de l'avortement. Et dans ce mouvement, la conscience humaine a obtenu que cela soit considéré comme un **acte médical à part entière et remboursé par la Sécurité sociale**. Sans cela le droit à l'IVG serait un droit sans effet. Jamais s'arrêter en chemin. Et on sait que ce droit à l'IVG est remis en cause par les politiques d'austérité soutenues par des idéologies réactionnaires et obscurantistes.

Nous savons que le droit de mourir dans la dignité a les mêmes adversaires que ceux qui s'opposent au droit à l'IVG.

Nous nous préoccupons, l'ADMD et la Libre pensée, de la fin de vie parce que nous voulons une Humanité heureuse qui s'assume pleinement et qui ne permette pas que d'autres dictent nos choix.

Selon la belle formule d'Ernst Lavisse : « nous ne voulons pas que les religions qui passent imposent leurs choix à l'Humanité qui dure. »

A propos des soins palliatifs, je souhaite insister sur certains points. Depuis plus de 30 ans, la Société française des soins

palliatifs consacre une grande partie de son action et de ses publications à la lutte contre l'idée d'euthanasie ou du suicidé assisté.

Dans ses statuts est stipulé : « la malade est considéré comme un être vivant et la mort comme un processus naturel ».

Actuellement tout patient qui est hospitalisé en service de soins palliatifs ne peut espérer aucune autre issue qu'une mort dite naturelle ; selon les

dires des médecins de ces services de soins palliatifs, les patients, pour lesquels grâce à leurs soins toute souffrance a disparu, ne demandent plus à mourir.

La nouvelle loi qu'on propose n'obligera ni les patients ni les médecins.



Cette loi qu'on désire veut respecter la liberté de conscience de chaque citoyen : médecin, soignants, patients.

Ces nouveaux droits ne retireront rien à ceux qui veulent la mort naturelle.

En revanche, la loi actuelle Clays-Leonetti **impose** une certaine fin de vie à tous, qui correspond à une conception de la vie et de la mort particulière, qui est loin d'être partagée

par le plus grand nombre. Cela s'apparente à un « forçage des



consciences ».

A noté que cette loi n'a fait aucun envieux dans aucun pays !

La loi que nous voulons est une loi de liberté. Et comme toute loi de liberté elle ne dit pas le bien ou le mal, mais ce qui est permis, ou interdit.

Si peu de médecins se prononcent, il faut noter la position publique de soignants en service de

réanimation : que ce soit le suicide assisté comme en Suisse ou comme en Belgique où c'est le médecin qui réalise l'injection qui entraîne la mort ,pour ces soignants, « donner la mort peut être un soin ».

Ils ont bien raison et ne s'oppose pas au Serment d'Hippocrate souvent invoqué (serment qui n'a aucune valeur juridique, rappelons-le). En effet, l'ambition d'Hippocrate était de soigner tous les malades selon la même implication.

En conclusion, la Libre pensée, infatigable combattante de la liberté de conscience exige (communiqué de presse du 7 novembre 2022):

1. Des moyens pour développer puissamment et de manière égale sur l'ensemble du territoire de la République

des soins palliatifs de qualité, aujourd'hui indigents ;

2. La possibilité d'échapper à la seule volonté médicale pour permettre à tous de choisir la meilleure façon de mourir ;
3. L'encadrement juridique de nature à mettre un terme aux pratiques euthanasiques occultes dans les établissements de Santé français (4000 par an semble-t-il) ;
4. Par conséquent, le vote définitif d'une loi introduisant l'aide médicale à mourir pour permettre à chacun et à chacune d'exercer jusqu'au bout la liberté absolue de conscience que la loi du 9 décembre 1905 concernant la Séparation des Eglises et de l'Etat garantit dans la République.

**La libre pensée le rappelle : le droit de décider de sa fin de vie est une liberté démocratique à conquérir ! Elle appartient à chaque individu et à lui seul !**

## Le sacré Chœur des Moineaux de Nogent

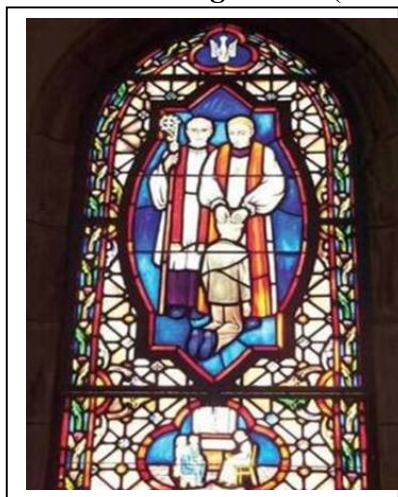
### En guise d'entrée en matière

Le ministre de l'Intérieur ci-devant Darmanin s'est fortement indigné à propos d'une bande de pilleurs d'église, dont une de Vitry/Seine, « des désagréments tout à fait insupportables pour la paroisse et la Communauté catholique » a-t-il déclaré et a annoncé de ce pas le déblocage de 4 millions d'euros pour la sécurité des lieux de culte, vidéo surveillance etc.

Le diocèse de Créteil quant à lui s'est porté partie civile pour des lieux de culte franciliens !!

La réaction fut rapide, avec sanction – dépôt de plainte et emprisonnement etc.( cf : Le Parisien du 29 mars 2023).

Bien moins rapide que celle que l'on attend pour « **50 ans de viols au sein de la chorale catholique des moineaux à Nogent** » !! (Le Parisien 94 du 30 mars 2023)



Cette manécanterie fondée en 1953, très réputée, félicitée par De Gaulle (vous vous rendez compte !!) fierté de la ville de Nogent, mais, catastrophe, suite au dépôt d'une plainte pour viol en 2019, l'Evêché de Créteil se voit obligé de la mettre à l'index.

Et là, on n'entend plus notre ministre s'indigner, *on attend toujours un procès, une plainte de l'Eglise !*

*Evidemment il s'agit d'actes de pédophilie de la part de religieux et responsables de la chorale, étouffés par l'Eglise les notables du milieu de la catéchèse.*

On ne peut les comparer il va de soit à ces horribles pilleurs de tronc, qui privent l'Eglise de ses pauvres ressources ; à peine plus de 200 euros nous dit le diocèse de Créteil. De 18 mois à 2 ans de prison dont un ferme !! Voilà ce qu'ils ont mérité ces pilleurs. C'était pour boire dira l'un d'eux. Pas de pitié, il boira le calice jusqu'à la lie !

## **Mansuétude**

En revanche même, si depuis 1972, les faits sont avérés, un curé responsable d'acte de pédophilie sur un mineur de 14 ans de la manécanterie, est déplacé en 1977 dans une autre paroisse.

En 1977 quelle sanction ! Il y officiera jusqu'en 1981 et terminera sa vie dans une douce retraite chez les augustins jusqu'en 2002, en buvant lui sa tisane de confort.

Son remplaçant remet le couvert et ce chef de chorale est l'objet d'une plainte en 1992 pour agression sexuelle sur d'autres enfants de la chorale.

Dès 1980 des dénonciations contre le chef de chœur Claude Deprez ont été étouffées rapporte un père de famille.

La justice, là encore se montre lente et clémente, en 1995 il est condamné à 3 mois de prison en semi-liberté dans la discrétion la plus grande.

Lui n'est pas « roumain » comme les pilleurs de tronc.

## **Quand c'est fini ça recommence !**

Un des chefs de chœur des plus célèbres de France Denis Dupays, dès 1999 va venir à la tête de cette manécanterie malgré des rumeurs de pédophilie à Toulouse puis à l'Opéra de Nantes d'où il fut d'ailleurs licencié en 95 !

Là encore une plainte déposée contre lui en 2014 pour agression sexuelle sur un enfant de 13 ans n'est toujours pas instruite et l'agresseur jouit d'une retraite paisible .depuis 2008. Mais que fait la police ?

## **Et ça continue.**

Son adjoint devenu chef de la chorale est lui-même soupçonné de couvrir un viol sur un jeune de 10 ans en 2016. Malgré les demandes des familles : silence dans les rangs !

## **Pour terminer :**

« Ah le petit vin blanc ....qu'on boit du côté de Nogent » nous dit la célèbre chanson. Je n'aime pas le goût de ce blanc auraient pu répondre les choristes ! Mais foin de contrepét, lors du dernier conseil municipal nous apprenons que cette chorale a touché des subventions de la part de la mairie : 25 000€ en 2020, 13 000 € en 2021, 15 000€ en 2022. c'est ce qui indigné l'opposition municipale par la voie d'un de ses élus (SE) alors que dès 2019 le maire était averti qu'une plainte pour viol avait été déposée.

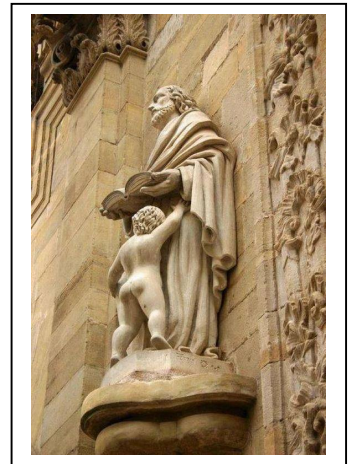
Circulez y a rien à voir a répondu en substance le maire : « Vous n'avez pas à vous mêler d'une chose qui ne vous regarde pas ».

Alors que l'enquête menée par le journaliste du Parisien Florian Loisy révèle les « abus sexuels commis ou couverts par quatre des cinq derniers chef de chœur » « il y a présomption d'innocence » répond le premier adjoint et le maire de dire « arrêtons de souffler sur les braises »

Prenons notre respiration et soufflons !

C'est grâce à un travail sérieux d'un journaliste du Parisien (édition du 94) que cet article a pu d'une manière peut-être limitée mais argumentée, ajouter à la charge d'ignominies que l'Eglise produit ce dont nous réclamons justice et réparations.

L'Eglise doit payer. Elle peut payer. Quant à sa « valeur morale », n'en déplaise au chanoine de Latran, nous la laissons à la décharge , aux encombrants sur les décombres de cette société.



**Claude H**

## **Brèves :**

### **Fait religieux.**

*Le Dalaï lama a demandé à un jeune enfant de lui sucer la langue !! (Les medias).*

*Les curés ne visent pas si haut!*

**Wokisme** ; Les wokistes (à ne pas confondre avec les partisans de la cuisson au wok) veulent réécrire des polards d'Agatha Christie car des propos ne correspondent plus à notre époque – *nègres* –



*place de la femme - etc.*

Plus urgent à corriger ce sont les propos outranciers d'un machisme avéré de Paul de Tarse dit St Paul : *L'homme ne doit pas se couvrir la tête, parce qu'il est l'image de la gloire de Dieu, tandis que la femme est la gloire de l'homme.* (Épître aux Corinthiens).

Faut-il réécrire le nouveau Testament voire le supprimer?!

### **Des Sentiers de la gloire au Santier de la honte**

Le Vatican a sanctionné l'ancien évêque de Créteil, Michel Santier, après des signalements en 2019, véritables motifs de sa retraite anticipée. L'information, elle, n'a fuité qu'il y a quelques semaines grâce à l'hebdomadaire Famille Chrétienne. Depuis, de nouvelles victimes se sont faites connaître, pour des faits plus graves.

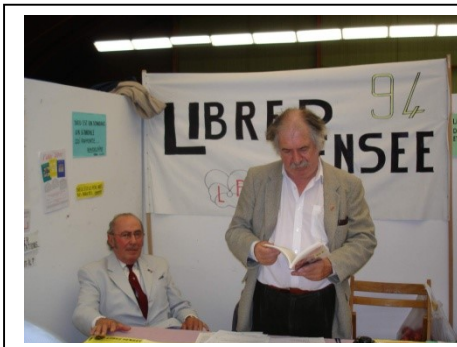
Claude H

### **En mémoire de notre camarade Jean-Claude Loewinski**

Quand on a un tant soit peu fréquenté Jean-Claude, connaissant la force de son caractère et de ses convictions, ayant croisé son regard ironique, voire mordant, sur le monde contemporain, connaissant sa haine de l'hypocrisie, des croyances et des certitudes non fondées, succédant de la raison, la Libre Pensée du Val-de-Marne n'a pas eu à regretter son adhésion et cela dès sa création.

Anticlérical, antimilitariste, antireligieux, contre l'exploitation de l'homme par l'homme ces quatre piliers qui fondent la Libre Pensée c'étaient aussi ceux qui le maintenaient debout. Et ce n'est pas par hasard que son « Recueil de bonnes et mauvaises pensées » a pour exergue cet extrait de l'Internationale d'Eugène Pottier : « *Nous ne sommes rien, soyons tout* ».

Un recueil qu'il justifiait ainsi :



« *Ni encensoir, ni éteignoir...*

*Du sucré, du salé, et du poivré...j'ai besoin de gratter la surface des choses et d'y trouver ce qui dérange...et que l'on préfère oublier...j'aime à poser des questions genre poil à gratter, bien réjouissantes... »*

Lors des journées des associations au stand de la LP, bien souvent, nous l'avons vu mettre en pratique ses principes. Réjouissant.

Pour conclure, dans son recueil, Jean-Claude cite Cioran :

« *Après tout, je n'ai pas perdu mon temps, moi aussi, je me suis trémoussé, comme tout un chacun, dans cet univers aberrant... »*

Non, Jean-Claude ne s'est pas seulement trémoussé. Il s'est battu contre les nazis et le militarisme, contre la misère sociale, contre la droite et son extrême, le religieux et l'obscurantisme. Il a aidé la Libre Pensée à se construire dans le Val-de-Marne.

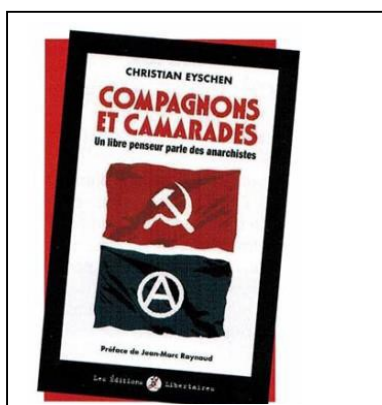
Et pour ne pas conclure je me permets de lui rappeler sa déclaration ironique et provocatrice :

« *J'aime fumer, même après ma mort je fumerai encore !*

*Parce que je me ferai incinérer...Ah mais ! »*

Ah mais et surtout pas Amen !

Claude Hirbec pour la Fédération du Val-de-Marne de la Libre Pensée.



### **Note de lecture:**

« **Compagnons et camarades.**

**Un libre penseur parle des anarchistes »**

*de Christian EYSCHEN, préface de Jean-Marc Raynaud (Les éditions Libertaires, 2022)*

Pour continuer à agir ensemble, il faut apprendre à se connaître,

apprendre à s'écouter, à dialoguer, à se respecter.

Autant commencer, si nécessaire, par ce petit ouvrage qui indique les grandes figures de l'Anarchie et le mouvement anarchiste en France et en Espagne et qui, au passage, présente le « Jacob Dupont » de Jean-Marc Schiappa.

## **Des adresses utiles**

[librepensee94@yahoo.fr](mailto:librepensee94@yahoo.fr)

**La librairie de la Libre Pensée**, 10/12 rue des Fossés St-Jacques à Paris, est ouverte du mardi au samedi de 9h à 19h (email:librairie@fnlp)

**Sites internet** : -<http://librepensee94.free.fr/>-  
<http://www.fnlp.fr/>(site où on peut s'abonner à la lettre de la LP)

**Face Book** : les amis de la Fédération Nationale de la Libre Pensée

IRELP 204 rue du château des Rentiers 75013 Paris [irelp.fr](http://irelp.fr)

Le N°1 des [Cahiers de l'Observatoire économique et social de la libre Pensée](#) est consultable et téléchargeable (pour télécharger, il suffit de s'inscrire, c'est gratuit, sans aucune obligation – pour le consulter en ligne, il suffit de cliquer sur le lien) : [Cahiers Observatoire Cdf](#)

**Retrouvez la Libre Pensée sur France Culture chaque deuxième dimanche du mois de 9h40 à 10h et également disponible en podcast :<https://www.radiofrance.fr/personnes/christophe-bitaud>**

### **adhésion à la Libre pensée :**

*Je demande à adhérer à la Fédération du Val de Marne de la Libre Pensée.*

NOM et Prénom .....

Profession : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone ;.....

Adresse Internet: .....

Fait à ..... le .....Signature

Cotisation :

€ avec La Raison

€ avec La Raison et l'Idée Libre

Chèque à l'ordre de la Libre Pensée du Val de Marne, adressé à : ROUSSEL Françoise, 5 Bld Picasso 94000 CRETEIL